

le ontagnard

Revue de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne

Chasse du lièvre
en montagne :
un motif de passion
pour les hommes
et leurs chiens !



Assemblée générale de l'A.N.C.M.

Découvrez l'I.M.P.C.F.

Le Cerf toujours sujet d'études

Tétras-lyre et conservation durable

Génétique et lièvre variable

Le lynx et ses proies

Sommaire

Éditorial :

ANCM militante, attentive, (...) impertinente p.2

"Là-haut", A.G. de l'A.N.C.M.

L'union propre aux montagnards confirmée p.3

Cerf dans les Alpes-Maritimes

Il monte désormais au plus haut ! p.8

L'I.M.P.C.F.

Une aube nouvelle se lève pour la chasse p.11

Gestion écologique du cerf

La chasse est un outil d'équilibre forêt/gibier p.13

Génétique au service du blanchon

Les chasseurs travaillent sur l'ADN du lièvre p.16

Tétras-lyre et conservation durable

Fort investissement de la FDC de Haute-Savoie .. p.18

Chasse du lièvre en montagne

Passion des hommes et des chiens..... p.20

Relation prédateur/proies

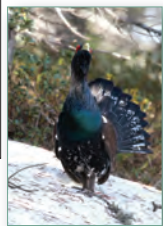
Jura : quel impact du lynx sur les ongulés ? p.22

Nécrologie

Grande tristesse : Alain Hurtevent nous a quittés .. p.23

Les articles publiés dans ce numéro ont obtenu l'accord de l'auteur du journal concerné. Les opinions émises dans la revue "Le Montagnard" n'engagent pas la responsabilité de la rédaction quand elles sont signées d'un auteur. Tout au partie des articles publiés, ainsi que les photos, ne peuvent être reproduites sans autorisation écrite.

Photo de couverture :
Orgueilleux Grand Tétras
(Gérard Cézéra)



Le Montagnard

Siège social A.N.C.M.
F.D.C. de l'Ariège
Le Couloumié - Labarre
09000 FOIX
☎ 05.61.65.04.02
ancm.chasse@gmail.com

Directeur de la publication

Jean-Luc Fernandez
Président de l'A.N.C.M.
☎ 05.61.65.04.02
fdc09@wanadoo.fr

Rédaction de la publication

Rédacteur en chef : Alain Galy
3, rue du Plantaurel
31280 MONS
☎ 06.70.55.84.57
alaingaly31@gmail.com

Comité de Rédaction

Jean-Luc Fernandez, Alain Laporte, Alain Galy

Crédit photos

Couverture : Gérard Cézéra
Pages intérieures : V. Auliac, Y. Canova,
G. Cézéra, F.D.C. 74, F.N.C., A. Galy,
L. Genin, IMPCF, D. Siméon

Réalisation

O.N.E. 2, Av. du Maréchal Foch
65100 LOURDES
☎ 05.62.94.66.11
☎ 06.08.00.85.28
rene.lacaze@wanadoo.fr

Impression

IALDE - Saint-Sébastien
ISSN : 1281 - 9417

Édito

L'A.N.C.M. certainement MILITANTE, mais aussi ATTENTIVE et CURIEUSE et parfois IMPERTINENTE !

Au lendemain d'une remarquable assemblée générale en Haute-Savoie, à l'invitation de notre ami André Mugnier qu'il convient de remercier pour son accueil et son sens de l'organisation, chacun d'entre nous a pu apprécier la beauté du lac d'Annecy et la majesté des montagnes savoyardes.

Nous faisons partie d'une très belle Association, à l'histoire si riche, et dont l'avenir sera, je n'en doute pas, très prometteur, avenir qu'il nous appartient à tous d'écrire.

Amitié et convivialité marquent chaque année nos retrouvailles. Partager, échanger, construire, fédérer font aussi partie de nos valeurs.

De nombreux exposés techniques de grande qualité ont passionné les participants à notre congrès. Tour à tour tétras-lyre, lièvre variable, lynx, l'évolution du cerf en montagne, ont permis de mettre en valeur le travail considérable de nos fédérations, de nos techniciens, de nos ingénieurs, qui sont les véritables experts d'une montagne que nous connaissons par cœur, tant la gestion de l'ensemble de ces espèces patrimoniales nous colle à la peau. Qu'ils en soient remerciés en votre nom à tous.

Grand merci également à André, Éric et Valérie pour la qualité des visites et balades qui ont ravi nos épouses et les accompagnants.

Mais l'ANCM se veut résolument militante, elle ne s'interdit rien, elle se veut porteuse d'idées et s'autorisera à donner son avis, le vôtre en l'occurrence, sur une grande partie des problématiques liées à nos espèces de montagne.

Elle interviendra également sur le sanitaire, les grands prédateurs, les dégâts de grand gibier, les problèmes forestiers. Son unique but est la défense de la chasse et des chasseurs, en partenariat de la FNC et de son président, mais elle saura être aussi impertinente et curieuse, loin des non-dits, des jeux de rôles et des thèses routinières parfois indigestes.

L'avenir apparaît cependant incertain. Un peu de lisibilité est souhaitable pour les montagnards notamment en ce qui concerne les relations FNC/ONCFS, stratégiques pour nos intérêts et des réponses rapides et précises doivent nous être apportées.

Dès que les règles du jeu seront connues, je réunirais le Groupe de Travail 'Gibier de Montagne' de la FNC et nous travaillerons, entre autres, sur un possible arrêté ministériel concernant la chasse des galliformes et sur les problématiques concernant les ongulés de montagne.

L'ANCM, c'est une première, en sera, en étant associée aux travaux.

Pour ce qui concerne le loup et les conséquences de son exponentielle extension numérique et territoriale, en support de la commission 'grand-prédateur' de la FNC, nous ferons des propositions.

Pour conclure cet éditorial, je vous rappelle que notre prochain congrès se déroulera en Aveyron, à l'invitation de notre collègue et ami Jean-Pierre Authier, président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron. Il faut que nous soyons tous présents.

Votre support et votre participation aux objectifs de notre Association sont notre moteur.

Merci à toutes et à tous.

Le Président : **Jean-Luc Fernandez**



En Ariège, les ours interdits de séjour !

Le Maire de la commune d'Ustou, Alain Servat, petit village de 300 habitants dans le Haut Couserans en Ariège, a pris le 3 août 2017 un arrêté interdisant la divagation des ours sur tout le territoire de la commune.

L'ours a provoqué la mort de plus de 300 brebis en un mois.

Sur la quarantaine d'ours recensés, plus d'une vingtaine seraient installés en Couserans.

L'arrêté s'appuie sur le Code général des collectivités territoriales (article 2212-2 alinéa 7) qui prescrit au maire de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par des animaux féroces ou malfaisants.

Cet arrêté rappelle aussi que cette introduction par l'État d'une espèce classée "grand prédateur", sans consultation et accord de la commune, est dangereuse, inopportune et incompatible avec les intérêts pastoraux et économiques.

Le Maire Alain Servat veut alerter ainsi sur la problématique de l'ours et ses conséquences.



“Là-haut”, Assemblée générale d'une A.N.C.M. unie, comme savent l'être tous les montagnards



Photo F.D.C. 74

Des chasseurs de montagne unis, solidaires et déterminés pour faire avancer la chasse et la promouvoir.

Anncy et son lac ont accueilli cette année l'Assemblée générale de l'A.N.C.M. qui choisit toujours les sommets, “là-haut” en quelque sorte, pour tenir ses travaux. Après la signature de la feuille de présence, 21 fédérations et 32 membres individuels sont présents ou représentés, l'Assemblée Générale est déclarée ouverte par Jean-Luc Fernandez, Président, en présence de la majorité du Conseil d'Administration. Il remercie tous les présents, ainsi que toutes les personnes qui participent aux différentes actions de l'A.N.C.M..

Le Président Fernandez excuse Henri Sabarot et Olivier Thibault, respectivement Président et Directeur de l'O.N.C.F.S., et Willy Schraën, président de la F.N.C., ainsi que M^e Charles Lagier et Thierry Costes, qui n'ont pu se libérer.

Il excuse aussi Alain Laporte, le Secrétaire

général de l'Association, au même moment en déplacement à l'étranger.

Il excuse enfin tous ceux qui n'ont pu se libérer, pris par d'autres engagements professionnels ou familiaux.

Jean-Luc Fernandez souhaite alors un prompt rétablissement à Alain Hurtevent, Président de la fédération de la Drôme, à qui il rend hommage.

Il remercie ensuite très chaleureusement ses prédécesseurs : Bernard Baudin, Alain Esclopé et Gérard Mathieu, qui ont tant œuvré pour l'A.N.C.M., et dit vouloir placer sa présidence dans la continuité du travail qu'ils ont accompli, puis il remercie les spécialistes et intervenants lors des exposés scientifiques et conférences qui devaient suivre cette Assemblée générale.

Le Président remercie enfin André Mugnier, Président de la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie, pour son accueil dans le cadre magnifique du lac d'Annecy, à

Saint-Jorioz, et lui passe la parole.

André Mugnier présente alors sa Fédération et son département.

Le territoire haut-savoyard est découpé en vingt “pays cynégétiques” et le département recense plus de 8.000 chasseurs, organisés en A.C.C.A., qui sont obligatoires.

La faune sauvage de montagne y est représentée, entre autres, par le chamois (18.000 animaux), le chevreuil (10.000), le cerf (6.000), mais aussi le tétras-lyre (5.000), le lagopède alpin, la gélinotte des bois, la perdrix bartavelle.

Le loup, apparu en 2004, est présent (une meute) sur le massif de Glières.

La gestion des dégâts et des populations de sangliers fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Fédération, avec un objectif à ne pas dépasser de 150.000 € d'indemnisation maximum, tout en offrant la possibilité aux chasseurs de chasser cette

espèce avec des densités correctes.

Autre dossier d'importance, la sécurité et le partage de la nature.

À sa suite, et en l'absence du Secrétaire général, Alain Galy assure le secrétariat de cette Assemblée générale. Il présente alors les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et son organisation.

Approbation du P.V. de l'A.G. 2017

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire, organisée à Paris le 13 mars 2017, et transmis à tous les membres de l'A.N.C.M. par courrier électronique ou papier, mais aussi accessible sur le site "ancm.chasseursdemontagne.com" est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le procès-verbal de cette Assemblée générale portait sur :

- l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 juin 2016 à Ordino,
- la nomination ou le renouvellement de six membres du Conseil d'administration (Michèle Vilmain, Alain Galy, Jean-Claude Pradier, Jean-Marc Delcasso, Jean-Pierre Sanson, et Max Isoard), et l'évolution de la "boutique" de l'association.

Résolution n°1 : approbation des P.V. des précédentes A.G.

L'Assemblée générale de l'A.N.C.M. approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale précédente, tenue le 13 mars 2017 à Paris.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

Rapports moral et financier de l'exercice 2016

• Rapport moral

Le Président présente alors le rapport moral et d'activité de l'année écoulée, reporté ci-après.

"Nous sommes particulièrement heureux d'être aujourd'hui sur ces terres savoyardes, qui représentent bien nos montagnes françaises auxquelles, bien évidemment, l'A.N.C.M. est très attachée.

Après un congrès 2016 en Andorre, à Ordino, qui a fait l'unanimité, en terme de convivialité, et de l'avis de tous, sur la qualité des sujets techniques abordés, nous nous retrouvons ici, aujourd'hui, en Haute-

Savoie, à l'invitation de notre ami André Mugnier, que je tiens à remercier très chaleureusement.

Je ne vais pas aborder l'ensemble des sujets sur lesquels l'A.N.C.M. s'est investie durant l'année écoulée, cela a été évoqué dans le détail lors de notre précédente Assemblée générale le 13 mars 2017, à Paris. Je vais cependant en faire une synthèse, notamment à l'attention de ceux qui n'ont pas pu y assister.

Administration de l'ANCM

Des travaux administratifs importants ont été réalisés concernant la mise en conformité, le dépoussiérage et la clarification de nos statuts, ainsi que le positionnement légal du siège de notre Association.

Cette tâche un peu compliquée mais nécessaire a demandé un travail minutieux et contraignant où Alain Laporte et moi-même avons dû faire preuve d'une certaine opiniâtreté, tant les difficultés administratives ont été nombreuses.

Nous avons maintenant une base administrative et juridique actualisée et pérenne.

Communication

Alain Galy s'est investi quant à lui dans la création et l'animation du site Internet, ainsi qu'à l'amélioration incessante et toujours renouvelée de notre journal "Le Montagnard".

Je rappelle à chacun d'entre vous l'importance d'alimenter ces deux outils essentiels, qui feront de nous une association indispensable, reconnue et respectée.

Je rappelle également à chaque fédération que nous souhaiterions avoir un exemplaire de vos journaux fédéraux, nous permettant de ce fait de mettre en valeur certaines de vos actions sur le terrain.

L'avis, les expériences, les documents ou anecdotes de tous les adhérents individuels sont autant de sujets qui peuvent enrichir nos moyens de communication.

N'hésitez pas à nous relayer par mail tous les articles et toutes les infos que vous aimeriez voir apparaître soit sur notre site, soit sur "Le Montagnard", afin de valoriser vos actions et vos réalisations fédérales ou individuelles.

L'année 2016 a vu aussi l'élection de Willy Schraen à la présidence de la F.N.C..



Jean-Luc Fernandez et André Mugnier, hôte de cette A.G.

Photo F.D.C. 74

Il faut alors féliciter tous ceux, membres de l'A.N.C.M., qui ont pris des responsabilités au sein de notre représentation nationale :

- Alain Hurtevent, au Conseil d'administration, trésorier-adjoint,
- Marc Meissel, co-président de la Commission "Grand-gibier, gestion des dégâts",

Et pour les responsabilités d'animation des groupes de travail :

- André Mugnier, "les grands prédateurs",
- Daniel Kittler, "les territoires de chasse",
- André Mugnier, "le partage de la nature",
- Gérard Aubret, "prospectives environnementales des F.D.C.",
- Moi-même, j'hérite moi-même de la responsabilité d'animation du groupe de travail "gibier de montagne".

La Loi montagne

L'acte 2 de la Loi montagne a suscité les multiples courriers que j'ai adressés au Président de la F.N.C., Bernard Baudin, à Thierry Costes, notre lobbyiste, au Président de l'A.N.E.M. (Association Nationale des Élus de Montagne), Laurent Vauquier, aux présidents des fédérations concernées, ainsi qu'à Gérard Aubret, Président de la F.R.C. Rhône-Alpes, afin de les alerter sur l'absence totale de l'activité chasse dans ce premier rapport.

Alors que l'ensemble des activités de la montagne ont été évoquées de manière exhaustive, comment oublier la chasse et ne pas profiter de l'occasion pour y inscrire dans le marbre ses atouts économiques et environnementaux ? C'était pour moi inacceptable !

À la lecture de l'acte 2 définitif de cette loi, on peut constater que nous avons été entendus, mais pas assez cependant à mon goût ! Ensuite, le projet (fin 2016) de sanctuarisa-

tion de territoires de montagne a fait l'objet d'une opposition de la part de la F.N.C. et l'A.N.C.M..

Participation au CNM, CNCFS, ONCFS

J'ai assisté également à toutes les réunions (je précise bien à toutes) où je représente de fait notre association. J'ai apporté la contribution positive des chasseurs montagnards, toujours en soutien de la FNC, afin de préserver l'intérêt supérieur de la chasse et en étant également force de proposition sur les différents thèmes abordés.

Je vous ai représentés au Conseil national de la montagne (C.N.M.), au Conseil d'administration de l'O.N.C.F.S., au Conseil national de la chasse et de la faune sauvage.

Entre autres :

- C.N.C.F.S. du 21 avril 2016 : demande par la F.N.C. de créer un groupe de travail consacré aux dommages imputables au sanglier, à la prévention des dégâts et à l'obtention d'une gestion durable. L'A.N.C.M. demande d'avoir un représentant dans ce groupe de travail. Affaire à suivre.

- C.N.C.F.S. du 25 octobre 2016 : consacré aux dégâts occasionnés par le grand gibier à la forêt. L'A.N.C.M. quitte la séance avec les autres représentants des chasseurs devant le refus de report de l'examen du projet de loi, compte tenu de l'impact de ce projet. Affaire à suivre.

- C.N.C.F.S. du 22 mars 2017 : sur la proposition d'arrêté ministériel concernant la régulation du sanglier dans le Gard, et devant la généralisation probable partout d'une régulation par piégeage, l'ANCM a fait aussi opposition. Affaire à suivre.

Groupe de travail "Gibier de montagne"

En tant qu'animateur du groupe de travail "Gibier de montagne" de la F.N.C., j'ai intégré l'A.N.C.M., dans le cadre de ses compétences, à chaque réunion.

C'est une vraie reconnaissance pour notre Association.

Maintenant, en conclusion de ce rapport moral, je tiens à vous rappeler que l'A.N.C.M. est à votre service et qu'elle pourra, avec le support actif de tous ses membres, faire avancer notre chasse de montagne.

À nous d'être de plus en plus militants et de nous positionner sur les grands dossiers concernant notre chasse.

Enfin, je voudrais ici, au nom de tous, remercier très chaleureusement pour leur soutien : Alain Laporte, notre Secrétaire général, cheville ouvrière de l'Association, hélas absent aujourd'hui, ainsi qu'Alain Galy notre Vice-président et Pascal Bel, notre Trésorier, ainsi que l'ensemble des



À la tribune, de gauche à droite : Gérard Aubret, Président de la F.R.C. Rhône-Alpes, André Mugnier, Président de la F.D.C. de Haute-Savoie, Alain Galy, Vice-Président de l'A.N.C.M. et le Président Jean-Luc Fernandez.

membres du bureau. Un vrai travail d'équipe qu'il convient de souligner et de perpétuer.

Merci à tous.

Résolution n°2 : approbation du rapport moral du Président

Après avoir entendu le rapport moral et d'activité du Président, l'Assemblée approuve la gestion de l'Association pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

• Rapport financier

Le Trésorier, Pascal Bel, détaille ensuite le résultat financier de la saison 2016 écoulée (1^{er} janvier-31 décembre).

Les recettes se sont élevées à 15.480,00 €, dont 14.300,00 € pour les cotisations, 860,00 € pour les ventes (boutique de l'A.N.C.M.), et 320,00 € de produits financiers (estimation).

Le produit financier devait être validé en juin 2017, dès réception du document de la Banque Populaire.

Les dépenses se sont élevées à 14.607,68 €, dont 4.085,29 € pour une publication du "Montagnard", 350,00 €, de cotisation à l'O.G.M., 1.194,40 € de frais administratifs, 2.384,45 € de frais de déplacement du Président aux réunions de l'O.N.C.F.S., du C.N.C.F.S., et du C.N.M., 2.435,40 € de frais de déplacement des membres du Bureau, 2.401,98 € de frais d'organisation du congrès, 1.616,30 € d'achats, et 100,20 € de frais divers.

Il ressort un résultat positif de 872,32 € pour l'exercice 2016.

La trésorerie, au 31 décembre 2016, est de

22.811,11 €, dont 19.840,00 € de placement en parts sociales de la BP de Châtel, 2.651,11 € de compte courant, et 320,00 € de provision.

Résolution n°3 : approbation du rapport financier

Après avoir entendu le rapport du Trésorier, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, la gestion de l'Association et les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus, à l'unanimité, aux membres du Conseil d'administration de l'A.N.C.M. pour leur gestion de l'exercice écoulé.

Budget 2017

Le trésorier présente alors le budget 2017.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 15.090 €, dont 14.270 € de cotisations des membres de l'association (30 fédérations de chasseurs, 72 membres individuels, 2 membres associés), 320 € de recettes financières et 500 € de ventes diverses (pin's, écussons, autocollants).

Les dépenses proposées sont de 13.568 €, soit 4.200 € pour la revue "Le Montagnard", 350 € de cotisation à l'O.G.M., 1.000 € pour les frais administratifs, 223 € d'assurance de l'association, 2.595 € de frais d'organisation du congrès annuel, 5.200 € de frais de déplacement des membres du bureau.

Le résultat opérationnel prévu (hors investissement exceptionnel) est donc de +1.522 €.

Il a ensuite été débattu de l'achat de couteaux, en vue d'enrichir le catalogue de produits promotionnels de l'A.N.C.M..

Le couteau proposé sera de 12 cm, et la



Photo F.D.C. 74

Belle salle, de surcroît superbement décorée, pour accueillir en Haute-Savoie cet événement annuel.

lame gravée au logo de l'Association.

Cinq devis, avec photos, ont été présentés et discutés. Ceux-ci ont été proposés par Opinel, par une coutellerie de Laguiole, en Aveyron, et par une coutellerie du Puy de Dôme. À ce sujet il faut remercier Jean-Pierre Authier, Président de la F.D.C. de l'Aveyron et Dominique Busson, Président de la F.D.C. du Puy de Dôme pour leur implication.

Après discussion, deux propositions sont retenues : le couteau de Laguiole, avec manche en corne, et avec une mitre inox, au prix d'achat unitaire de 37,60 € TTC et le couteau du Puy de Dôme, avec manche en olivier, sans mitre, au prix d'achat unitaire de 22.50 € TTC.

Il est décidé d'acheter 100 couteaux à chacun de ces deux couteliers, soit une dépense de 6.000 €.

Les couteaux seront cédés aux adhérents de l'Association avec une marge raisonnable. Par ailleurs, les présidents des fédérations des chasseurs présents à cette assemblée générale se sont engagés à acheter chacun entre dix et vingt couteaux.

Le budget proposé pour 2017 conduit à un résultat opérationnel de +1.522 € et à un investissement exceptionnel de 6.000 €.

Résolution n°4 : approbation du Budget prévisionnel 2017

L'Assemblée générale de l'A.N.C.M. approuve le budget 2017 tel que présenté, prenant en compte l'investissement de 200 couteaux, 100 de la coutellerie de Laguiole et 100 de la coutellerie du Puy de Dôme.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

Cotisations 2018

Le Trésorier présente alors, pour validation, les cotisations pour 2018.

- Fédérations des chasseurs : 400 €,
- membres individuels : 30 €,
- membres correspondants : 240 €.

Les cotisations proposées sont donc inchangées.

Résolution n°5 : approbation des cotisations 2018.

L'Assemblée générale de l'A.N.C.M. approuve les cotisations pour 2018.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

Membres d'Honneur

Sont proposés membres d'honneur de l'A.N.C.M. :

- Alain Esclopé, ancien Président de l'A.N.C.M.,
- Bernard Baudin, ancien Président de l'A.N.C.M. et ancien Président de la F.N.C..

Résolution n°6 : élection des membres d'Honneur

L'Assemblée générale de l'A.N.C.M. approuve l'élection de Bernard Baudin et Alain Esclopé comme membres d'honneur de l'Association.

Cette résolution est approuvée à la majorité requise dans les conditions suivantes : approbation à l'unanimité.

Questions diverses

• Motion de soutien à la F.N.C.

Au regard de la situation politique incertaine pour l'avenir de la chasse, il est demandé, à l'unanimité, au Président Jean-Luc Fernandez d'apporter le soutien de l'A.N.C.M. au Président de la F.N.C..

• Région Auvergne-Rhône-Alpes

Gérard Aubret, Président de cette Fédération Régionale des Chasseurs, prend la parole pour parler de son attachement à la chasse des galliformes de montagne.

Rappelant ensuite que presque toutes les F.D.C. de sa région sont membres de l'A.N.C.M., il adhère à l'Association au nom de sa F.R.C. Auvergne-Rhône-Alpes.

• A.N.C.G.G.

Dominique Menjoz indique qu'il sera le représentant de l'A.N.C.G.G. (Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier) au sein de l'A.N.C.M. et qu'un courrier en ce sens sera adressé à l'Association.

• Motion concernant le problème des loups

La prolifération du loup en France et l'extension de sa zone de présence se poursuivent à un rythme très important, entraînant une pression excessive sur la faune sauvage et les cheptels domestiques et de plus en plus de nuisances.

L'Assemblée demande, à l'unanimité, que soit mis en route, sous l'égide de la Fédération Nationale des Chasseurs, un plan MEDIALOUP 2, pour aborder toutes les zones d'ombre autour de la présence du canidé et trouver des solutions à ce problème.

L'Assemblée demande à Jean-Luc Fernandez d'être le porte-parole de cette motion au nom de l'A.N.C.M..

• Interventions

Mr. Michel Béal, maire de Saint-Jorioz prend la parole pour dire toute sa fierté quant au choix de sa ville pour ce congrès annuel. Il dit aussi tout le bien qu'il pense de la chasse et l'intérêt qu'il lui porte, car elle permet le respect des équilibres cynégétiques dans sa vallée. Et d'affirmer qu'elle est "indispensable à la ruralité".

Mr. Bernard Accoyer, député de Haute-Savoie et Secrétaire général des Républicains, explique ensuite qu'il a soutenu l'étude (*) de la F.D.C. de Haute-Savoie et de la F.N.C; sur le bouquetin, et comment il a défendu la proposition émise par



Photo F.D.C. 74

Certains ont mis à profit cette A.G. pour découvrir d'en-haut cette Savoie qu'on dit "Haute" !

André Mugnier concernant une demande de régulation raisonnée et contrôlée du bouquetin dans un but de gestion sanitaire (suite en particulier à l'affaire du Bargy).

* Cette étude portait sur l'examen des données démographiques et épidémiologiques des populations de bouquetins de 1975 à 2013 et sur l'analyse des facteurs liés aux risques d'apparition ou de persistance des épizooties.

Jean-Luc Fernandez s'est, une fois de plus, insurgé contre le classement des espèces protégées qui le restent "*ad vitam aeternam*", même quand une surpopulation très importante conduisant à de très graves désordres sanitaires, ne conduit pas à la remise en cause dudit classement ni à l'ouverture d'une gestion contrôlée et raisonnée de l'espèce concernée, le bouquetin dans ce cas-là.

Congrès de l'A.N.C.M.

Suite à l'Assemblée générale, cinq conférences ont permis d'informer, d'échanger et de dialoguer sur des problématiques montagnardes.

- Étude sur le Lièvre variable en Savoie par Régis Clappier, Président de la F.D.C. de Savoie.
- Présentation de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (I.M.P.C.F.) par Max Isoard, qui en est le Président.
- Évolution du Cerf élaphe en montagne, dans les Alpes Maritimes, par

Daniel Siméon, F.D.C. 06.

- Le Tétraz-Lyre, Conservation et Gestion Durable, par Pascal Roche, F.D.C. de Haute-Savoie.
- Le Programme Prédateur/Proies Lynx du Massif Jurassien, par Christian Lagalice, président de la FDC du Jura.

Un compte rendu de ces présentations sera diffusé ultérieurement.

Médailles d'Honneur

Ont reçu la médaille d'honneur de l'ANCM : Michèle Vilmain, membre du Conseil d'administration, Gérard Mathieu, Président de la Fédération des chasseurs des Vosges et ancien Président de l'A.N.C.M., Yvon Ruffier des Aimes, membre individuel.

Informations diverses

Le prochain congrès de l'ANCM se tiendra en 2018 en Aveyron.

Nous vous informerons de sa date dès qu'elle aura été arrêtée.

Fin de séance le 20 mai 2017 à 17 heures.

Le Président, **Jean-Luc Fernandez**
Le Vice-président, **Alain Galy**
Le Secrétaire général, **Alain Laporte**



Photo F.D.C. 74

Programme attrayant aussi pour les dames, conjointes et accompagnatrices, mais aussi chasseresses pour certaines d'entre elles !...

Le Cerf élaphe dans les Alpes-Maritimes

Formidable faculté d'adaptation depuis

Nous abordons dès à présent dans ce numéro, au vu de leur intérêt, certains sujets ayant fait l'objet d'une communication à l'occasion de l'A.G. et du Congrès de l'A.N.C.M. relatés dans les pages précédentes et vous proposons le résultat du travail de la Fédération des Alpes-Maritimes sur le Cerf élaphe.

Dans un espace à la fois méditerranéen, mais aussi alpin, certains pourraient s'étonner de la présence de ce grand ongulé sur des territoires radicalement différents des grandes forêts, des grandes chênaies qui semblent plutôt constituer son biotope traditionnel... Ah ! la prégnante image de la Sologne et du domaine de Chambord !

Présence ancienne

Diverses mentions attestent d'une présence ancienne du Cerf élaphe au moins jusqu'au 15ème siècle pour les Alpes-Maritimes et jusqu'au 17ème siècle pour la région sud-est. Au 19ème siècle, l'espèce n'est plus mentionnée pour les Alpes-Maritimes, sans toutefois pouvoir préciser la période de sa disparition.

Les lâchers de cerfs conduits dans le département des Alpes-Maritimes à partir des années 1950 sont de fait des réintroductions et participent ainsi à la reconstitution des communautés faunistiques locales.

D'une superficie de 4299 km², le département des Alpes-Maritimes est constitué pour l'essentiel de massifs montagneux. Son altitude varie de 0 à 3143 mètres en

moins de 40 kilomètres, depuis l'étage méditerranéen du littoral jusqu'à l'étage nival des plus hauts sommets du massif du Mercantour. Ces caractéristiques ainsi que la présence de 4 influences bioclimatiques sont à l'origine d'une grande diversité floristique et faunistique.

Fort de plus d'un million d'habitants, le département des Alpes-Maritimes concentre l'essentiel de sa population dans les agglomérations urbaines du littoral. Au-delà, les massifs de moyenne et de haute montagne offrent une grande diversité d'habitats naturels favorables à la faune sauvage dont le Cerf élaphe.

Les réintroductions

Des réintroductions conduites entre 1954 et 2003 sont à l'origine de la présence actuelle du cerf élaphe dans le département des Alpes-Maritimes.

L'espèce a fait l'objet de sept opérations de lâcher.

Si les cinq premières se caractérisent par un nombre très réduit d'animaux réintroduits, variant de 4 à 8 seulement, seul un échec a été enregistré. Néanmoins, cela a eu pour effet un développement très lent de ces popula-

tions au cours des premières décennies.

À l'inverse, les deux derniers lâchers ont permis un accroissement plus rapide des effectifs, dû essentiellement au nombre élevé de cerfs remis en liberté.

Par ailleurs, celui de 2003 est plus à considérer comme un renforcement, dans la mesure où quelques mâles, en provenance de la vallée voisine, étaient déjà présents sur ce secteur.

Les Alpes-Maritimes ont également bénéficié d'un lâcher de cerfs réalisé sur le massif de l'Estérel, dans le département voisin du Var.

Cette population de cerfs qui évolue dans un habitat très méditerranéen où prédomine le chêne liège et le pin maritime, déborde sur deux communes du sud-ouest des Alpes-Maritimes.



Nombre de cerfs lâchés par massif ou vallée.
(Sont déduits les animaux morts peu après les lâchers).

Détail des réintroductions de cerfs réalisées dans les Alpes-Maritimes

MASSIFS:VALLÉES	Années	Mâles	Femelles	TOTAL	Observations
CHEIRON	1954	2	3	5	1 mâle mort
BÉVÉRA	1955	2	2	4	Échec
HAUTE-TINÉE	1959/60	3	5	8	2 femelles mortes
MOYEN-VAR	1966	3	5	8	
BÉVÉRA	1973	2	3	5	1 mâle mort
TOURNAIRET / MERCANTOUR	2002	13	58	71	2 femelles mortes
HAUTE-ROYA	2003	1	29	30	3 femelles mortes
TOTAL CERFS LÂCHÉS		26	105	131	

...is la première réintroduction, en 1954



© Photo Daniel Siméon

Rencontre... On se jauge mutuellement entre ce magnifique cerf présent dans le biotope du chamois, visiblement intrigué par cette intrusion !

Évolution numérique et spatiale

Depuis les différents sites de lâchers, le cerf s'est progressivement développé colonisant de nouvelles vallées et de nouveaux massifs. L'espèce est aujourd'hui présente sur 90 des 163 communes du département où elle se distribue en 10

noyaux de population. La plupart de ces noyaux bénéficient d'échanges réguliers d'individus à l'exception des Préalpes du Cheiron, situation confirmée pour cette population par une étude génétique récente.

La répartition du Cerf élaphe dans les Alpes-Maritimes témoigne d'une grande capacité d'adaptation de l'espèce à différents milieux. Il se distribue en effet

depuis les chênes lièges de l'Estérel jusqu'aux alpages d'altitude en limite de l'étagé nival.

Cette plasticité lui permet d'exploiter une grande diversité d'habitats, depuis la moyenne montagne méridionale jusqu'à la haute montagne, occupant aussi bien des massifs forestiers que des milieux ouverts d'aspect aride, tout en s'adaptant aux zones rupes-

tres. L'espèce est également capable de sup-

porter un enneigement conséquent, pour autant qu'elle ait à sa disposition une nourriture suffisante.

Localement, sur des massifs offrant une grande quiétude, les cerfs peuvent être observés durant toute la journée sur des alpages d'altitude.

Méthodes de suivi

Les premiers dénombrements exhaustifs ont débuté en 1986 à l'aide de la méthode de recensement aérien par hélicoptère pour dénombrer la population des Préalpes du Cheiron et celle de la Haute-Tinée. Ils ont ensuite été étendus progressivement à la plupart des populations de cerfs en fonction de leur développement. Cette méthode présente l'avantage d'obtenir un instantané de la répartition hivernale et de procéder ainsi à une cartographie précise des zones d'hivernage.

Des suivis complémentaires sont effectués durant le rut, l'objectif étant de délimiter les secteurs de brame et d'appréhender la structure des populations. L'espèce est également comptabilisée lors de comptages de nuit réalisés en priorité pour le chevreuil et le lièvre.

Les recensements aériens réalisés en période hivernale ainsi que les suivis



Répartition des dix populations ou noyaux de population de Cerf élaphe.

durant le rut ont également permis d'appréhender finement les quartiers d'hivernage et les secteurs de brame dont la connaissance s'est avérée essentielle pour la préservation de ces zones de quiétude, indispensables lors de divers projet de gestion des espaces naturels montagnards et d'aménagements faunistiques.

Plan de chasse

Le développement du cerf s'est accompagné d'une augmentation régulière des attributions du plan de chasse.

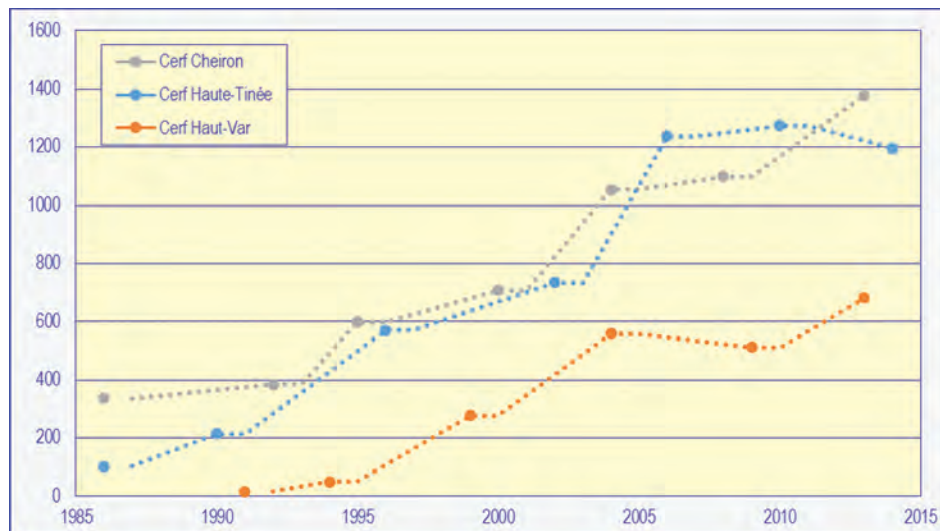
En 1986, elles étaient de 92 animaux, répartis sur quatorze communes et cinq unités de gestion, pour totaliser, en 2017, 1.243 attributions sur quatre vingt dix communes et seize unités de gestion.

Au cours des trois dernières saisons de chasse, soit de 2014 à 2016, les plans de chasse ont été réalisés en moyenne à 86% sur l'ensemble du département, malgré les difficultés de réalisation liés au relief accidenté de nombreux territoires de chasse.

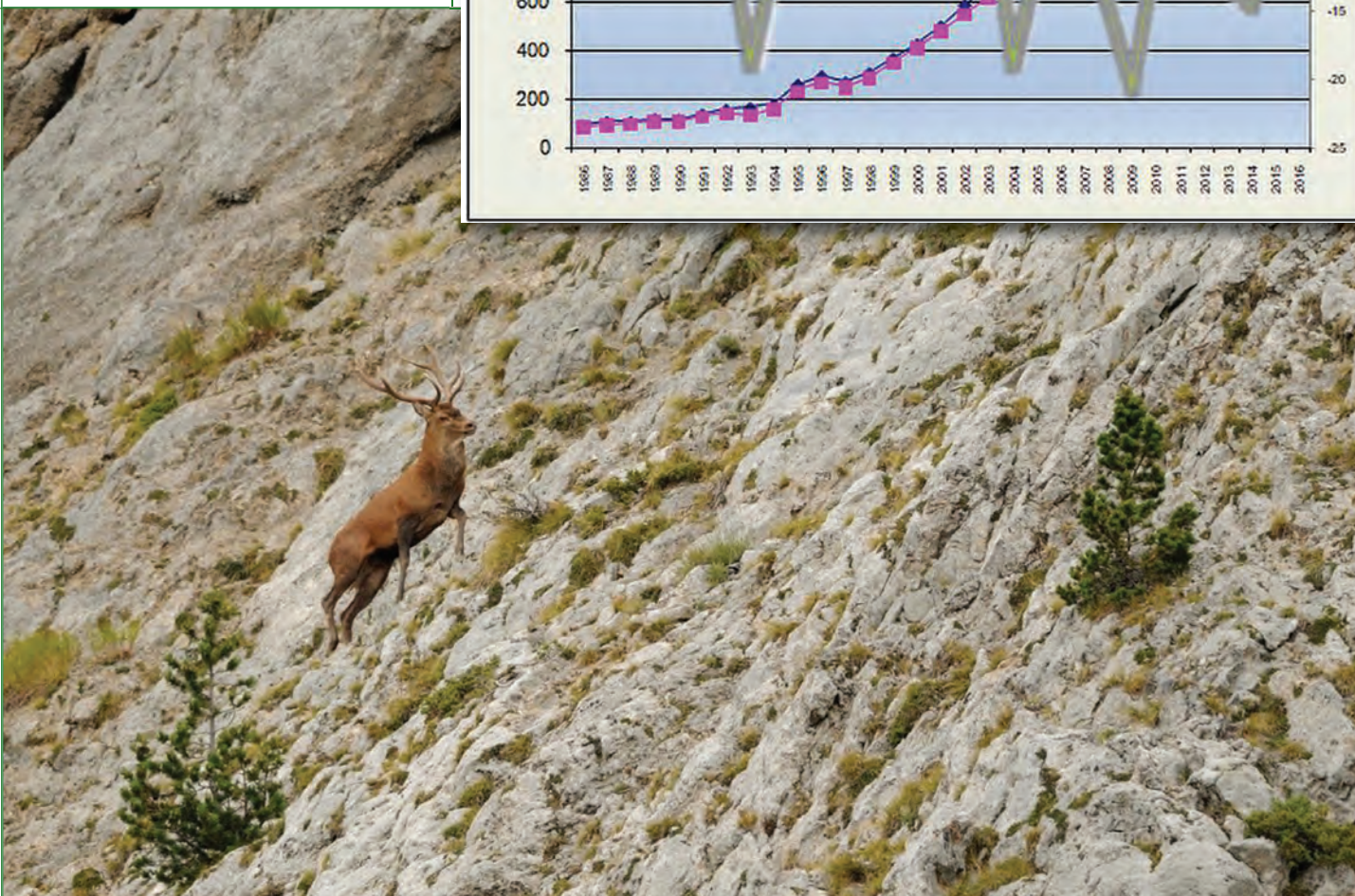
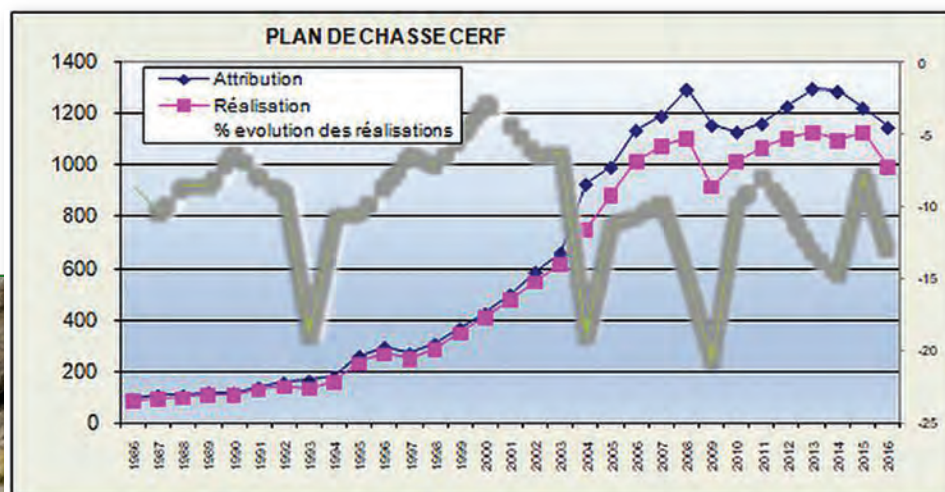
Daniel Siméon

Service technique F.D.C. 06

Évolution des effectifs des 3 principales populations de Cerf élaphe des Alpes-Maritimes recensées par hélicoptère (Source FDC06)



Évolution du plan de chasse du Cerf élaphe (Source FDC06)



Le cerf n'hésite pas, comme on le voit sur cette photo, à s'aventurer dans des zones très escarpées.

L'I.M.P.C.F. (Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique)

Une aube nouvelle se lève pour la chasse



Photo I.M.P.C.F.

L'I.M.P.C.F. est doté d'un radar qui permet de suivre au plus près les migrations.

L'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (I.M.P.C.F.) a été créé en juin 1990 par les fédérations de chasseurs du sud-est, l'U.N.F.D.C. (désormais F.N.C.) et l'O.N.C.F.S.. Sa mission statutaire est de *“réaliser des études et des recherches en faveur de la faune sauvage gibier et de ses habitats”*. Les membres actifs sont les F.D.C. adhérentes, au nombre de 16 en 2016 et de 17 en 2017, avec le retour à l'I.M.P.C.F. de la F.D.C. de Corse du Sud (F.D.C. : 04, 05, 06, 07, 2A, 2B, 11, 12, 26, 30, 34, 43, 48, 66, 81, 83, 84).

Conformément aux statuts, seul un Président de F.D.C. en activité peut être Président de l'I.M.P.C.F.

Depuis 1990, trois présidents se sont succédés : Roger Amalric (1990-1994) ancien Président de la F.D.C. du Gard ; Marc Meissel (1994-2014), actuel Président de la F.D.C. du Var et de la Fédération Régionale des Chasseurs de PACA et Max Isoard depuis 2014, actuel

Président de la F.D.C. des Alpes de Haute Provence.

Le Conseil d'administration est composé statutairement des présidents des 17 F.D.C. adhérentes, du Président de la F.N.C. (membre de droit) et du Directeur général de l'O.N.C.F.S. (membre de droit).

L'O.N.C.F.S. a soutenu financièrement l'I.M.P.C.F. lors de sa création, de 1990 à 1995.

La cotisation statutaire, fixée en Assemblée générale, est en 2016 de 1.20 € par validation de permis réalisée par chaque F.D.C. adhérente.

L'I.M.P.C.F. est financé en outre par la

F.N.C. pour certains de ses programmes de recherche, par la F.R.C. PACA (convention pluriannuelle de recherches), par certains Conseil régionaux, l'État (contrats aidés CAE CUI) et par des conventions de prestations de services tant en France (Autoroutes ESCOTA) qu'à l'étranger (Confédération des Chasseurs de Grèce, Espagne, Italie).

L'I.M.P.C.F. dispose d'un directeur scientifique depuis sa création en 1990 (Docteur Ingénieur Jean-Claude Ricci), d'un Ingénieur forestier (Mathieu Narce) depuis 2014 et de deux techniciens faune sauvage dont les C.D.D. se sont terminés



Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique

en juillet 2016, à l'issue de deux ans pour le programme Perdrix rouge.

En 2017, nous avons accueilli deux étudiants en stage dans le cadre du programme Perdrix rouge.

L'I.M.P.C.F., depuis sa création, travaille en collaboration étroite avec les Services techniques des F.D.C. adhérentes, dans le cadre de sa Commission scientifique et technique, qui se réunit sur des programmes d'intérêt cynégétique général et à laquelle participent aussi les directeurs et les administrateurs des F.D.C. adhérentes, spécialisés dans différents domaines cynégétiques (petit gibier, grand gibier, migrateurs, etc...).

Les programmes de recherche de l'I.M.P.C.F., réalisés en parfaite collaboration avec les F.D.C., s'appuient sur des nouvelles et hautes technologies (Bioacoustique, radar, génétique, radiopistage).

Ces programmes finalisés ont permis de nombreuses avancées positives...

• **La chasse des Turdidés et du Pigeon ramier jusqu'au 20 février** depuis 2007 dans 17 départements adhérents (victoires au fond en Conseil d'État).

• **La légalisation de la chasse des Turdidés aux tendelles** avec les F.D.C. de l'Aveyron, de la Lozère et l'O.N.C.F.S. (victoires en Conseil d'État en référé et sur le fond en 2006).

• **Une publication internationale** sur l'échelonnement des dates de migration de retour du gibier d'eau grâce au radar (projet de modification des dates de fermeture de la chasse au gibier d'eau).

• **Des études et des dossiers sur le classement des espèces nuisibles** avec des F.D.C. adhérentes ; analyses statistiques et cartographiques avec plusieurs FDC.

• **Des analyses "prélèvements-dégâts" concernant le sanglier**, avec une restitution cartographique.

• **Des programmes sur le petit gibier** : 2 programmes de recherches sur le lapin, avec des résultats appliqués et rédaction de la synthèse nationale des résultats de tous les organismes financés par la F.N.C. (synthèse réalisée pour la F.N.C. en 2014).

Et programme actuel sur la perdrix rouge depuis 2014 avec plus de 600 oiseaux équipés d'un émetteur à cette date : éducation précoce et répétée des oiseaux en élevage expérimental à la peur de l'homme et des prédateurs (rapaces et carnivores), afin d'améliorer leur survie en nature ; suivi par radiopistage d'essais de reconstitution des populations (comparaisons de lots "éduqués" et "témoins" ; génétique du comportement reproducteur en nature (par radiopistage) et en semi-captivité (observations régulières en volières) pour produire demain des "souches" capables de se reproduire sur le terrain. Dès cet été deux éleveurs produiront des oiseaux éduqués selon notre méthode (l'un en Occitanie et l'autre en PACA). Nous envisageons un dépôt de brevet pour défendre les éleveurs français face à la concurrence espagnole.



Jean-Pierre Poly, Directeur de l'O.N.C.F.S., avait remis la médaille d'honneur de l'Établissement à Jean-Claude Ricci.

Photo Archives G.O.C.N.

pourrait être encore amplifié car les données objectives recueillies seront des plus utiles au monde de la chasse tout entier.

Une communication, qui sera présentée par notre Directeur scientifique, vient d'être récemment acceptée par le Comité scientifique du prochain Congrès International des Biologistes du Gibier qui doit se tenir en août 2017 à Montpellier. (**N.D.L.R.** : nous reviendrons donc sans doute sur le sujet).

L'I.M.P.C.F. est en outre nommé par les préfets des Alpes de Haute Provence et de l'Aude à la C.D.C.F.S. comme personne qualifiée et est membre de plusieurs conseils scientifiques (Alpilles, Crau).

Voilà, en résumé, ce que nous avons fait et ce que nous réalisons en parfaite collaboration avec les F.D.C. adhérentes, les instances nationales et régionales.

La convention qui nous lie avec la F.R.C. PACA depuis de nombreuses années conduit l'I.M.P.C.F. à la représenter dans toutes les instances régionales concernées sur le plan scientifique et technique par l'environnement (ARPE, CROPSAV PACA, Agence Régionale pour la Biodiversité).

Nous poursuivons nos travaux pour améliorer les connaissances et ainsi consolider collectivement les bases d'une chasse durable, mais aussi pour répondre scientifiquement aux attaques de nos détracteurs.

Voici donc la présentation du Président Max Isoard lors du Congrès de l'A.N.C.M.. Il l'a conclue en remerciant tous les présents pour leur attention soutenue.



Max Isoard.

Photo A.N.C.M.

L'I.M.P.C.F. a créé par ailleurs depuis 2010 avec l'Association de défense des chasses traditionnelles à la grive (A.N.D.C.T.G.) l'Observatoire National Cynégétique et Scientifique Citoyen s'appuyant sur les observations des chasseurs concernant les migrateurs terrestres (5 turdidés chassables, Pigeon ramier, Étourneau, Tourterelles, Alouette des champs, Caille des blés et Vanneau huppé). Cet observatoire couvre toute la France et

Max Isoard

Président de l'I.M.P.C.F.

Gestion écologique du cerf

La chasse, outil d'équilibre forêt-gibier



Photo Gérard Clézéra

La chasse ne constitue pas un obstacle pour l'avenir de la forêt, mais au contraire un "outil" indispensable pour les forestiers et un "maillon" précieux pour la pérennité de la forêt. Cette problématique doit se gérer dans un contexte de RESPECT. Le respect de l'équilibre sylvo- cynégétique reste une priorité.

Dans la majorité des forêts françaises, l'équilibre existe ; cependant, il faut reconnaître que certains secteurs sont touchés par de multiples dégâts (défaut de régénération-abroustissement-écorçage).

Sans les chasseurs, qu'en serait-il au niveau national, quel en serait le coût pour notre société et pour le contribuable ?

Le monde de la chasse est disposé à agir afin d'améliorer la situation et rétablir un équilibre sylvo-cynégétique dans les secteurs concernés, mais à condition d'intervenir dans le respect des espèces animales, en particulier l'espèce cerf.

Le cerf participe pleinement à la biodiversité et constitue avec la forêt un écosystème remarquable que nous devons absolument maintenir. Il est également un symbole de puissance, de

grandeur, de beauté et de liberté.

Une récente étude sociologique montre que 80% de la population accorde au cerf une forte valeur symbole et considère qu'il doit exister pour apporter de la beauté, du rêve et de la richesse dans notre nature, déjà tant dépréciée et fragilisée.

Dans ce même esprit de partage, cette collaboration des chasseurs mérite elle aussi plus de respect, condition nécessaire pour garantir des relations saines et sincères avec l'administration et les forestiers.

La politique des "diktats venant d'en haut" conduit inévitablement à l'échec. Seule, la concertation locale, objective, avec des responsables de terrain, permettra de progresser et d'agir ensemble.

Des outils de travail comme les indices de changement écologique (I.C.E.), des partages d'informations et de diagnostics généreront des accords productifs entre les différentes parties.

Le chasseur n'est pas là pour effectuer des "basses besognes", mais au contraire pour réguler proprement, avec éthique, dans le respect des espèces (cerf ou autres) et dans l'ap-

proche et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique.

Les dégâts forestiers et agricoles imputés au cerf ne dépendent pas que de l'animal lui-même mais de trois paramètres majeurs.

- A) - De la densité des animaux en équilibre ou non avec la capacité d'accueil de la forêt.
- B) - De la sylviculture.
- C) - Du dérangement.

Il est donc nécessaire d'adopter des mesures en rapport avec ces trois paramètres.

• Mesures cynégétiques

Dans les cas de dégâts importants il est indispensable de réduire les densités en prélevant plus de biches et de faons (catégories qui participent à la dynamique de la population) tout en contrôlant mieux le dérangement et en améliorant le potentiel d'accueil par des aménagements sylvicoles.

Il n'est pas recommandé d'augmenter les prélèvements de mâles afin de rétablir l'équilibre des sexes, souvent défaillant dans beaucoup de secteurs, d'autant plus que les mâles ne participent pas à la dynamique des populations. Ce principe permettra d'obtenir un vieillissement

des mâles pour de futures populations de cervidés réduites en quantité, mais améliorées en qualité.

Durant cette phase réductrice, la surveillance de l'équilibre faune-flore pourra s'établir à l'aide des Indices de Changement Écologique (indices nocturnes-poids des faons-indices de consommation, etc.) et de l'analyse des plans de chasse.

Cette volonté de rétablir l'équilibre faune-flore devra être accompagnée par la volonté de réguler l'espèce cerf en parfait accord avec sa biologie, synonyme de gestion raisonnée.

Respectons particulièrement :

1) L'équilibre des sexes

Les bracelets indifférenciés vont à l'encontre de cette loi biologique incontournable. Ils traduisent une volonté qui pousse le chasseur "à tirer sur tout ce qui bouge", avec des conséquences graves sur la sécurité, sur l'intégrité physique des animaux (tirs dans de mauvaises conditions d'identification, souvent à l'origine de blessures), et sur le non-respect d'un sex-ratio équilibré.

Ce type de bracelet favorisera la création d'orphelins dont les conséquences sont nocives pour

l'espèce et inconcevables dans le cadre du bien-être animal.

2) - Le vieillissement des mâles pour assurer une meilleure compétition pendant le rut donc une meilleure sélection naturelle.

Pour cela, veiller à une attribution modérée des mâles.

En dehors du brâme, contrairement aux jeunes et aux subadultes, ces mâles mûrs et vieux se répartiront plus largement dans l'espace et provoqueront ainsi moins de dégâts.

3) - Le statut grégaire de l'espèce cerf est très important par rapport à la pression sur la flore.

En effet sa vie en groupe qui, à l'origine, lui permettait de se sécuriser face à ses prédateurs, est inscrite dans ses gènes. Elle lui procure un "bien-être social", décrit par le grand biologiste A. BUBENIK.

Donc, la réduction des grandes hardes est envisageable sans agir dans l'excès. La disparition des petites hardes (5 à 10 animaux dans les noyaux) serait très préjudiciable pour l'espèce qui subirait une "misère sociale", avec création d'un stress constant entraînant une diminution de l'assimilation des aliments et une augmenta-

tion des besoins et des dégâts.

Les centres hypothalamiques responsables du choix alimentaire conduisent, en cas de stress, ces animaux à l'abrutissement et à l'écorçage. Ce facteur majeur de la sociologie du cerf montre bien qu'un écosystème forestier doit se développer en présence de toutes les composantes, gibier compris. Le forestier moderne ne doit pas ignorer cette règle fondamentale. La non acceptation de cette loi de la nature, relative à l'espèce cerf, équivaldrait, pour l'espèce loup, à accepter sa présence en refusant l'existence de meutes.

4) - La répartition hétérogène dans l'espace est un élément incontournable dicté par l'éthologie de l'espèce.

Son aire d'évolution est caractérisée par la présence d'un noyau dans lequel vivent les biches, les faons, les jeunes mâles et quelques mâles subadultes.

Pendant le rut (début septembre... mi-octobre) les autres mâles y rejoignent les femelles pour les quitter fin octobre.

Le noyau est la pouponnière où naissent la plupart des petits.



Autour de ce noyau existent :

- Une proche périphérie où évoluent quelques biches et des cerfs subadultes, souvent groupés en “clubs de coiffés”.
- La vraie périphérie, encore plus éloignée, est habitée par des cerfs mâles adultes ou vieux et quelques rares biches, le tout représentant une densité faible.

Lors d’une baisse des densités, cette notion de sociobiologie implique que la population dans le noyau sera obligatoirement plus importante qu’en périphérie et qu’il faudra y accepter une pression plus forte sur la flore.

5) - Des propositions de plan de chasse cohérentes et raisonnables

Lorsqu’un plan de chasse est démesuré (taux de réalisation inférieur à 60%) on obtient un résultat contraire au but recherché. En effet, l’espèce cerf est l’espèce la plus sensible au dérangement.

Des plans de chasse excessifs poussent les chasseurs à exercer une pression plus forte en temps (nombre de jours), en intensité (plus de chiens plus de traqueurs, plus de traques), qui rend les “intelligentes” biches beaucoup plus méfiantes et pratiquement imprenables, tellement leurs ruses deviennent sophistiquées et nombreuses.

Pour ces raisons, un plan de chasse correctement équilibré diminuera la pression de chasse, avec comme conséquence un succès amélioré au niveau des réalisations, le tout dans un contexte de stress amoindri pour le gibier.

Par exemple, pour prélever 100 biches, il est préférable d’en attribuer 140 plutôt que 250. Cette situation a déjà été vécue dans le département des Vosges.

Des plans de chasse excessifs génèrent une pression cynégétique trop forte pour le cerf, source de dépenses d’énergie et de stress énormes, facteur de dégâts importants.

6) - La biodiversité autorise une colonisation naturelle de l’espèce à condition qu’elle soit régulée.

Cette notion implique que la création de zones de non présence du cerf est un non-sens biologique, en contradiction avec les règles de la biodiversité.

• Mesures sylvicoles

Une sylviculture artificielle inadaptée ne crée pas les conditions nécessaires à une bonne évolution de la faune, du cerf en particulier, dans son milieu forestier.

La sylviculture et l’espèce cerf doivent participer réciproquement au bon fonctionnement de l’écosystème auquel ils appartiennent.

Une étude récente réalisée par des scientifiques de haut niveau (A. SCHNITZLER-M. S. DUCHIRON) intitulé “Approche écologique et

historique du cerf dans le massif vosgien”, montre que la sylviculture est souvent considérée comme “un champ d’arbres” et non comme un écosystème vivant dont les cervidés sont partie intégrante.

La sylviculture ne doit plus être une liste de travaux forestiers à réaliser, mais elle doit constituer le concept scientifique d’intégration de l’homme dans l’espace naturel que représente la forêt, donc un concept scientifique pour gérer la forêt en minimisant les écarts avec une évolution naturelle.

Les forêts à structure irrégulière verticalement résistent mieux à l’offensive des cervidés qu’une futaie régulière équienne, car les individus susceptibles d’être davantage consommés ou écorcés sont répartis de manière plus dispersée.

Dans les futaies irrégulières, constituées d’essences autochtones variées (feuillus, conifères), la résistance aux maladies, aux attaques parasitaires et aux dégâts de cervidés est bien supérieure à celle des forêts régulières et mono spécifiques.

Pour permettre le passage d’un type d’exploitation (futaie régulière) à un autre (futaie jardinée ou futaie irrégulière par exemple), il est nécessaire d’adopter des mesures transitoires favorables à la capacité d’accueil.

Exemples :

- maintien et entretien des clairières et des lisières ;
- installation des prés bois ;
- fauche et élargissement des talus et voies forestières ;
- cloisonnements ;
- maintien de chablis de sapins ou abattre en fin d’automne sur les zones d’hivernage quelques sapins (nourriture ligneuse), que l’on évacuera à la fin du printemps.

• Le dérangement

Sous toutes ses formes, il participe activement à l’augmentation des dégâts, car l’espèce cerf est l’une des plus sensibles à ce type de perturbation par la mise en œuvre de ses perceptions olfactive, auditive et visuelle.

Les sources de dérangement sont d’origines diverses :

- pénétration humaine dans les massifs (certaines pratiques sportives, raquettes en hiver, cueillettes, recherches de mues, VTT, motos, quads, etc.) ;
- activité “chasse”, qui doit rester raisonnable grâce à des plans de chasse adaptés et équilibrés.

Ce dérangement provoque un stress à l’origine de fuites répétitives (la distance de fuite minimum est de 500 à 800m), causes de grandes dépenses d’énergie compensées par une surconsommation alimentaire.

Le stress (manifestation cérébrale) en lui-

même engendre une baisse de la capacité d’assimilation des aliments par action des centres hypothalamiques sur la fonction digestive (A. BUBENIK), d’où une amplification de la prise d’aliments.

Ces deux phénomènes (fuite et défaut d’assimilation) sont les causes de nombreux dégâts, qui peuvent être triplés, voire quadruplés, surtout lorsque la pression de chasse devient excessive sur des territoires inférieurs à 1.000 ha et contigus.

À titre d’exemple, la fuite (500 à 700 m mini) d’un cerf dérangé en hiver dans 70 cm de neige provoque une dépense d’énergie supplémentaire correspondant à 4 à 5 fois sa ration alimentaire quotidienne hivernale sans dérangement.

À noter également que le stress déclenche chez le cerf des réflexes de corticomanie, à l’origine de phénomènes d’écorçage importants.

Les outils permettant le respect de la quiétude existent, il suffit d’appliquer si nécessaire :

- le code rural,
- le code de l’environnement,
- le code forestier,
- les mesures existant dans les zones Natura 2000.

En ce qui concerne le public, il ne faut pas interdire, en dehors des codes cités précédemment, mais le canaliser et l’informer (brame, faiblesse des animaux en hiver, mises bas, etc.) Aménageons la forêt pour favoriser la quiétude.

Par exemple : ne pas exposer les zones de gagnage forestières (ouvertures prairies) aux yeux du public, en créant ou en maintenant des écrans sylvicoles.

La remise en question des objectifs et des pratiques de chasse et de sylviculture, ainsi que la régulation du dérangement seront les clés du succès recherché.

Le chasseur écologue, dans le respect de ces règles (grégarité génétique, sex-ratio, vieillissement des mâles) participera au maintien optimum de l’espèce proche du schéma naturel, tout en participant à la stabilité de l’équilibre sylvo-cynégétique.

Le chasseur et le forestier s’efforceront de s’estimer mutuellement ; les deux, dans tous les cas, manifesteront le devoir de respecter la biologie de l’espèce cerf, synonyme de réussite.

La volonté de partage de ces deux acteurs majeurs garantira le maintien d’un écosystème de qualité, en conformité avec l’écologie.

Une telle population de cervidés évoluera en équilibre avec son milieu forestier, à la fois adapté à l’espèce et économiquement productif.

Jean-Pierre BRIOT

Fédération des Chasseurs des Vosges FDC88

Vice-Président Montagne

Président commission grand gibier

La génétique au service du Lièvre variable

La Fédération s'est lancée dans une étude qui, au-delà



©Loïc GENIN
Photographie animalière

Mimétique et nocturne, l'observation d'un "blanchon" reste un moment rare et d'une exceptionnelle beauté en livrée hivernale. Animal discret par excellence, la présence du lièvre variable se révèle par les indices laissés sur son passage (traces, crottes). La Fédération Départementale des Chasseurs de Savoie a voulu en savoir plus sur ce gibier, certainement le moins connu de France.

La Fédération 73 a ainsi lancé une étude qui profitera sans doute à tous, surtout aux fédérations de montagne, réunies sous la houlette de l'A.N.C.M..

Objectifs de l'étude

Combien de blanchons sont présents sur un secteur ?

C'est la question principale à laquelle nous avons souhaité répondre sur deux sites : la station de Courchevel en Tarentaise et la station de Val Cenis Termignon en Maurienne.

D'autres interrogations doivent être levées grâce à cette étude :

- le lièvre européen est-il présent sur ces

secteurs ?

- Y a-t-il des hybrides issus des deux espèces ?
- Quels sont les territoires utilisés par les blanchons ?
- Quelle est l'importance de la chasse sur ces territoires ?

C'est avec le recours de la génétique que nous aurons les réponses à ces questions, un peu comme une enquête policière qui va déchiffrer les secrets d'une affaire dans l'infiniment petit : l'ADN qui permet d'identifier chaque individu.

Ce travail s'inscrit également dans un contexte de modification du climat pour lequel cet animal artico alpin peut être influencé sur le moyen terme.

Le protocole de travail

La technique est la suivante : on recueille un échantillon représentatif de crottes de lièvres sur les territoires (minimum 120), celles-ci sont géo-référencées, congelées rapidement pour conserver l'ADN et acheminées en fin de campagne vers le laboratoire Antagène, situé dans les environs de

Lyon.

La récolte des crottes s'effectue en hiver, après une chute de neige, pour s'assurer de leur fraîcheur et ainsi de la bonne qualité de l'ADN.

Les itinéraires de prospection sont également géo-référencés pour mesurer l'emprise de terrain parcourue.

Le site de Courchevel s'étend sur 1.849 ha et celui de Termignon-Lanslebourg sur 643 ha.

Trois prospections sont réalisées dans l'hiver par site pour permettre à un bio statisticien de faire des calculs de densités d'animaux (technique de la Capture Marquage Recapture).

La L.P.O. déboutée !

Le 20 janvier 2016, le T.A. de Grenoble examine le recours de la LPO contre l'arrêté du préfet de Savoie autorisant la chasse du lièvre variable.

Ce recours sera rejeté !

able

des CONNAISSANCES acquises, devrait servir à la gestion

Nous avons fait appel à une structure proche du C.N.R.S. pour mener à son terme cette étude démographique.

Cette démarche scientifique a été souhaitée dans l'objectif d'obtenir des données inattaquables en cas de recours.

Les résultats globaux

11 journées/personnel ont été nécessaires pour recueillir 189 crottes de lièvres sur le site de Courchevel et 6 journées/personnel sur le site de Termignon pour garder 125 crottes, prélèvements triés après les prospections sur chaque site.

Le laboratoire Antagène identifie ensuite les individus différents grâce à 12 marqueurs microsatellites.

La qualité des prélèvements a permis au labo de réaliser un génotypage fiable à 97%.

Les altitudes extrêmes de recueil des crottes sont 1.555 m et 2.717 m, de manière à contacter le maximum d'individus différents des deux espèces présentes sur les sites.

Les génotypages ont permis d'identifier :

- 65 lièvres différents sur Courchevel dont 40 blanchons et 25 lièvres bruns ;
- 37 blanchons différents sur Termignon-Lanslebourg et aucun lièvre brun.

Une partie du mystère ainsi levée, voyons à présent le détail par site.

Détails par site

Sur le site de Courchevel, les 40 blanchons se situent plus en altitude (1.968 m en moyenne) que les 25 lièvres bruns (1.848 m), avec une exception pour un lièvre brun contacté à 2.393 m.

Le nombre moyen de crottes récoltées s'élève à 3,5 par blanchon (1 à 9 crottes).

Les territoires hivernaux varient de 14 à 122 ha selon les individus, avec des amplitudes extrêmes allant de 109 m à 575 m de dénivelé.

Sur le site de Termignon-Lanslebourg, l'altitude moyenne des 37 blanchons est comparable à Courchevel (1.985 m.). L'absence de lièvre brun sur ce secteur est étonnante car ce dernier est bien présent dans la haute vallée.

Le nombre moyen de crottes s'élève à 3,3 par blanchon (1 à 10 crottes).

Les territoires, plus restreints, vont de 3 à 26 ha, avec des amplitudes allant de 84 m à 672 m de dénivelée.

On constate sur les cartes réalisées dans le



©Loïc GENIN
Photographie animale

cadre de cette étude, mais que nous ne publions pas ici, que certains individus fréquentent uniquement la forêt, d'autres à la fois la forêt et l'étage alpin et d'autres uniquement les secteurs d'altitude.

Discussion et perspectives

Ce premier volet de l'étude a permis de répondre aux questions posées.

On connaît le nombre minimum de lièvres et les densités (nombre d'individus rapportés à la surface). Elles s'élèvent à 1,2-1,5 blanchon au km² sur Courchevel et 2,8-4 blanchons au km² sur Termignon-Lanslebourg.

Ces densités sont supérieures au seul site connu des Écrins (0,6-1 individu au Km²) et

proche d'un site suisse (3,2-3,6 individus au Km²).

Aucun hybride de première génération n'a été décelé, malgré la présence simultanée des deux espèces sur Courchevel.

Le deuxième volet de l'étude va continuer les hivers prochains avec comme objectifs :

- poursuivre le suivi sur Courchevel pour étudier les paramètres démographiques de l'espèce (taux de survie) ;
- étendre les prospections sur différents points du département, afin de comparer les densités de blanchons en Savoie.

Philippe Auliac

Technicien

Fédération des Chasseurs de Savoie

Tétras Lyre et CONSERVATION durable

Les actions passionnées et Le Fort investissement des



Photo F.D.C. 74

Malgré une urbanisation croissante de ses pentes et sommets (800.000 habitants permanents, 662.000 lits touristiques), le département de Haute-Savoie conserve toute sa valeur pour le petit gibier de montagne. La Fédération départementale des Chasseurs s'est fortement investie depuis la fin des années 80 en faveur de la conservation des tétras, gélinottes, lagopèdes, bartavelles et autres lièvres variables ou marmottes. Plus que la quantité de pièces au tableau, c'est la spécificité de ces chasses que la Fédération cherche à défendre, car le petit gibier de montagne intéresse un faible nombre de pratiquants, mais tous très passionnés, connaisseurs et prêts à s'investir pour leur gibier. Le Tétras Lyre constitue l'espèce emblématique de l'action des chasseurs.

En raison d'une grande diversité d'acteurs (tourisme, forêt, pastoralisme, loisirs, espaces protégés...), l'impact des activités humaines sur le Tétras Lyre agit de multiples façons, que nous devons toutes prendre en compte pour espérer un résultat durable sur la conservation de l'espèce.

À ce jour, seuls les chasseurs ont su mobi-

liser compétences, moyens et énergie pour assurer un avenir à l'espèce, sans pour autant renier leur indéfectible volonté de défendre les principes d'une chasse durable, mais aussi les valeurs du "vivre ensemble" avec toutes les autres activités qui font la richesse du département.

Sous le mandat de Jean Matringe, Président fédéral de 1992 à 1995, la Fédération a bâti les fondations d'une chasse responsable et durable par un programme ambitieux, en s'engageant volontairement dans le plan de chasse, avec application du pré marquage. En 2017, grâce à l'implication constante du Conseil d'administration et au soutien de son Président André Mugnier, le vice-président en charge du petit gibier, Joseph Poëncet, garde le cap fixé.

Parmi les nombreuses actions menées, les principales démarches engagées concernent l'amélioration des connaissances, l'application de mesures d'amélioration des habitats, et bien sûr la gestion cynégétique de l'espèce.

Citons parmi elles :

- l'implication active de la Fédération dans la structure O.G.M., depuis sa création par Yann Magnani, en 1992 ;

- la réalisation annuelle de comptages de tétras sur des sites de référence, qui montrent des résultats stables et à bon niveau (1,5 coqs/100 ha en moyenne) malgré la forte pression urbaine et touristique ;

- la collaboration active avec les fédérations des Alpes du Nord (26, 38, 73, et parfois 05), l'O.N.C.F.S. et l'O.G.M., pour la mise au point et l'application de nouveaux protocoles de diagnostics d'habitats de reproduction et d'hivernage ;

- le développement de partenariats avec les stations de ski du département par des conventions ou des contrats, pour permettre d'améliorer les conditions d'hivernage et de reproduction du petit gibier de montagne, mais aussi des chamois et autres cervidés.

Cette démarche, qui mobilise beaucoup d'énergie, apparaît essentielle à la préservation durable de la faune spécifique des milieux d'altitude. En effet, les comptages effectués dans les réserves de chasse sont là pour rappeler qu'elles sont plus efficaces pour la protection des renards et autres corneilles, que pour le petit gibier. Aussi, seules des actions sur les habitats,

CHASSEURS AU SERVICE D'UNE ESPÈCE PATRIMONIALE

réalisées en concertation et avec intelligence permettront de concilier développement économique et faune sauvage ;

- le développement de mesures originales en faveur des habitats : les conventions partenariales développées avec les acteurs économiques de la montagne permettent d'appliquer différentes méthodes de protection active : les travaux de réouverture des zones de reproduction sont une mesure phare qui a mobilisé sur 20 ans près de 400.000 euros de budgets, pour plus de 280 ha améliorés avec des impacts positifs désormais reconnus. Depuis peu, la Fédération travaille sur la délimitation de zones d'hivernage : avec la collaboration des élus, des chasseurs et pisteurs, la mise en place d'un balisage adapté permet de renforcer la tranquillité de la faune, et favorise une sensibilisation des pratiquants de sports d'hiver.

Cette action a trouvé son origine dans les Hautes Alpes, et a pu se développer sur nos montagnes grâce à des soutiens financiers activement recherchés par la Fédération ;

- la création de la SARL *"Instinctivement Nature"*, dont une part importante de l'activité est dédiée à la mise en œuvre d'études et de travaux en faveur du tétras, en lien avec les domaines skiables ;

- une implication forte de la Fédération dans les mesures inscrites au Plan Régional d'Actions en faveur du tétras Lyre, depuis son origine en 2010 jusqu'à ce jour, en collaboration étroite avec les F.D.C. voisins notamment la F.D.C. 38. Parmi toutes les actions menées, la Fédération a pu engager, avec le soutien financier de la Région et de la DREAL Rhône-Alpes, un projet de guide à l'usage des domaines skiables. Ce document permet d'intégrer les besoins du tétras lyre dans les projets d'aménagements touristiques tels que pistes, remontées mécaniques, retenues collinaires et autres terrassements. Ce travail n'aurait pu être possible sans l'appui de Domaine Skiable de France, syndicat national des exploitants de remontées mécaniques basé en Savoie. Il permet de valoriser toute l'expérience acquise par la Fédération sur ce sujet, et apporte des réponses concrètes aux questions que se pose l'Administration sur la préservation de la faune au sein des espaces skiables.

Le site internet chasseurs74.fr se fait

l'écho des nombreuses mesures développées sur le terrain, et leurs résultats ;

- le dossier Agri-faune, mené en collaboration avec l'O.N.C.F.S. et la S.E.A. (Société d'Économie Alpestre de Haute Savoie sur plusieurs communes, a permis d'infléchir la politique du Conseil Départemental en faveur des Espaces Naturels Sensibles dans le sens de la préservation du tétras, sur les alpages en particulier ;

- la volonté d'améliorer la maîtrise des petits prédateurs. Ce volet important de notre Schéma départemental fait l'objet d'une attention particulière, tant la problématique rencontre d'écueils : administratifs, humains, pratiques, réglementaires... Sur ce dossier-là, l'Administration n'apporte aucun soutien, par le refus d'assouplir certaines règles de régulation, ou de compléter la liste des nuisibles avec la martre, ce qui aurait permis son piégeage dans les zones à tétras, gélinites et lagopèdes ;

- la mise en œuvre et le suivi de la gestion cynégétique du tétras, par des mesures adaptées à la réalité de sa chasse, comme l'utilisation du pré marquage, et à l'évolution annuelle de la reproduction par des quotas évolutifs.

Le prélèvement départemental concerne 40 à 80 tétras, pour une population comptée de 1.700 mâles chanteurs au printemps. Quel que soit le niveau de reproduction, ce prélèvement ne dépasse jamais 3 à 4% de l'effectif des mâles présents à l'automne, sachant qu'il pourrait atteindre plus de 15% les années de reproduction correcte.

Par le Plan Régional d'Actions en faveur du Tétràs, l'analyse de l'historique des effectifs de mâles chanteurs sur les différents sites de référence alpins a bien montré l'absence d'impact de la chasse : avec une baisse moyenne de 12% des mâles chanteurs en zones chassées sur 25 ans, les tétras se portent mieux que dans les zones protégées où elle atteint 40% !



Photo F.D.C. 73

"Explication" entre mâles tétras-lyre.

Malgré cette évidence et l'encadrement strict de l'activité des chasseurs, la Fédération doit toujours répondre de critiques virulentes de la part de ses opposants, mais aussi de l'Administration, dont l'O.N.C.F.S..

En conséquence, sur l'impulsion de son Président, André Mugnier, le Conseil d'administration fédéral a validé la démarche de collaboration avec les Fédérations de Montagne, affichée dans le groupe national *"Gibiers de Montagne"*, administré par le Président Ariégeois Jean-Luc Fernandez.

Avec l'aide financière et technique de la Fédération Nationale des Chasseurs, l'objectif consiste à rechercher des solutions pour apporter une meilleure défense de la chasse du petit gibier de montagne, à partir des données fédérales analysées par des scientifiques indépendants. Ces analyses permettront à terme de conforter les positions fédérales, pour une meilleure défense de la chasse des galliformes, mais aussi pour un maintien durable de leurs populations.

À ce jour, peu d'organismes autres que ceux des chasseurs ont apporté autant à la préservation du petit gibier de montagne.

Tous les travaux entrepris par la Fédération ne pourraient aboutir sans la contribution bénévole et toujours efficace des présidents d'A.C.C.A. et chasseurs, qui répondent toujours présents aux nombreuses sollicitations, sans aucune autre contrepartie que le plaisir de contribuer à la préservation durable de nos splendides petits gibiers si spécifiques, emblèmes vivants de l'art de vivre en montagne.

Pascal Roche - Technicien
Fédération des chasseurs de Haute-Savoie

La CHASSE du Lièvre en MONTAGNE

UNE CHASSE-PASSION, UNE CHASSE exigeante pour LES HOMMES

La montagne a ses rudesses, qui ont des incidences sur ses habitants et entraînent des exigences pour leur travail et leurs loisirs. Dans ces villages de montagne, ils sont confrontés aux caprices des saisons, avec leurs avantages et leurs inconvénients. La chasse tient dans leur vie une place particulière. Bien souvent, elle est, pour ces agriculteurs, le seul moment de détente en famille ou avec quelques amis.

La chasse du lièvre a ses difficultés dues au relief, parfois escarpé, qui rend l'exercice plus pénible.

L'altitude a également des incidences sur la voie, souvent plus délicate car plus exposée aux facteurs climatiques qui la dégradent. Vent, pluie, brouillard et froid la rendent tout simplement inexploitable certains jours.

Tous ces facteurs entraînent des exigences et des choix dans le comportement des hommes et la conduite des animaux. Ces effets auront donc des conséquences sur la meute, le travail des chiens et leur aptitude à réussir.

La chasse se pratique bien souvent en équipe de trois ou quatre personnes, qui se postent suivant les directives du meneur de chiens qui, lui, décide du secteur à chasser et accompagne généralement la meute.

Il faut savoir qu'en montagne une meute doit être capable d'opérer seule pour lancer. Le challenge pour celle-ci est de ramener le lièvre au départ et de le faire passer au poste sur le retour.

Généralement, un ou deux jeunes chasseurs essaient de suivre, car le lièvre doit souvent être relancé avant de revenir.

L'effectif de la meute, son équilibre seront déterminants.

Un lot de quatre à six chiens est suffisant, mais ne permet pas toujours d'assurer la relève. Les chiens doivent être avant tout passionnés par le lièvre, ce qui facilite la créance.

La finesse de nez et l'application sont le fruit d'une sélection rigoureuse. Une bonne construction avec des points de force et de bons aplombs assure un bon équilibre qui permet d'atténuer la fatigue et donne des chiens plus résistants.

En montagne, la vitesse n'est pas le point fort de la sélection. Ce qui est beau dans l'évolution d'une meute se trouve dans la complémentarité des chiens qui la composent, avec un mélange des générations.



Cette complicité donne confiance pour plus d'efficacité. Mais ceci est le fruit de plusieurs années d'efforts de sélection, d'élevage et de travail avec les chiens pour posséder une meute soudée.

"Je te garderai un chien de ma chienne"

Nous avons parlé plus haut de l'importance de la sélection. En voici quelques critères pour un chien destiné à chasser le lièvre en meute dans nos montagnes :

- la gorge tout d'abord : le chien courant doit crier, c'est impératif pour communiquer, et fort, pour communiquer et être entendu de l'ensemble de la meute ;
- l'endurance et le fond sont eux-aussi impératifs. Les dénivelés sont importants, le territoire vaste. Le chien doit pouvoir agir longtemps et sans fatigue.
- La meute doit être capable de mener seule et de relever les défauts sans l'aide du piqueux. Elle est donc autonome, composée de chiens d'une grande ténacité, bourrés d'initiative, qui iront entreprendre spontanément des "coupés" plus grands.

Bien souvent il s'agira de chiens de métier, de sept ou huit ans, bien rodés à ces situations.

Qualités et comportements de la meute

Pour chasser ensemble, il est nécessaire que les chiens soient de même pied. Ils seront bien ajustés sur la voie, abondants dans leurs récri sans être bavards ni menteurs, ralliant au moindre récri d'un de leurs congénères.

Sous le fouet, ils obéissent au rappel de la pibole.

Droits sur la menée, ils savent où la chasse s'arrête et ouvrent leur quête si la chasse hésite.

Si les grands devants ne donnent rien, requérants, ils persévèrent en revenant à l'endroit du défaut pour le retravailler encore, pied à pied s'il le faut, et reculer quand la voie est perdue.

Le chien évolue dans le travail et progresse avec l'âge. Sans rentrer dans les détails, la meute, pour être efficace et bien équilibrée, doit respecter quelques proportions avec les générations et l'âge des chiens. Un tiers de jeunes de deux à quatre ans ; un tiers de chiens confirmés de quatre, cinq, six ans et un tiers de chiens de métier, vieux briscards de six, sept, huit ans.

Une bonne meute est capable d'aller lancer son lièvre seule, sans être accompagnée.

MMES et LEURS CHIENS

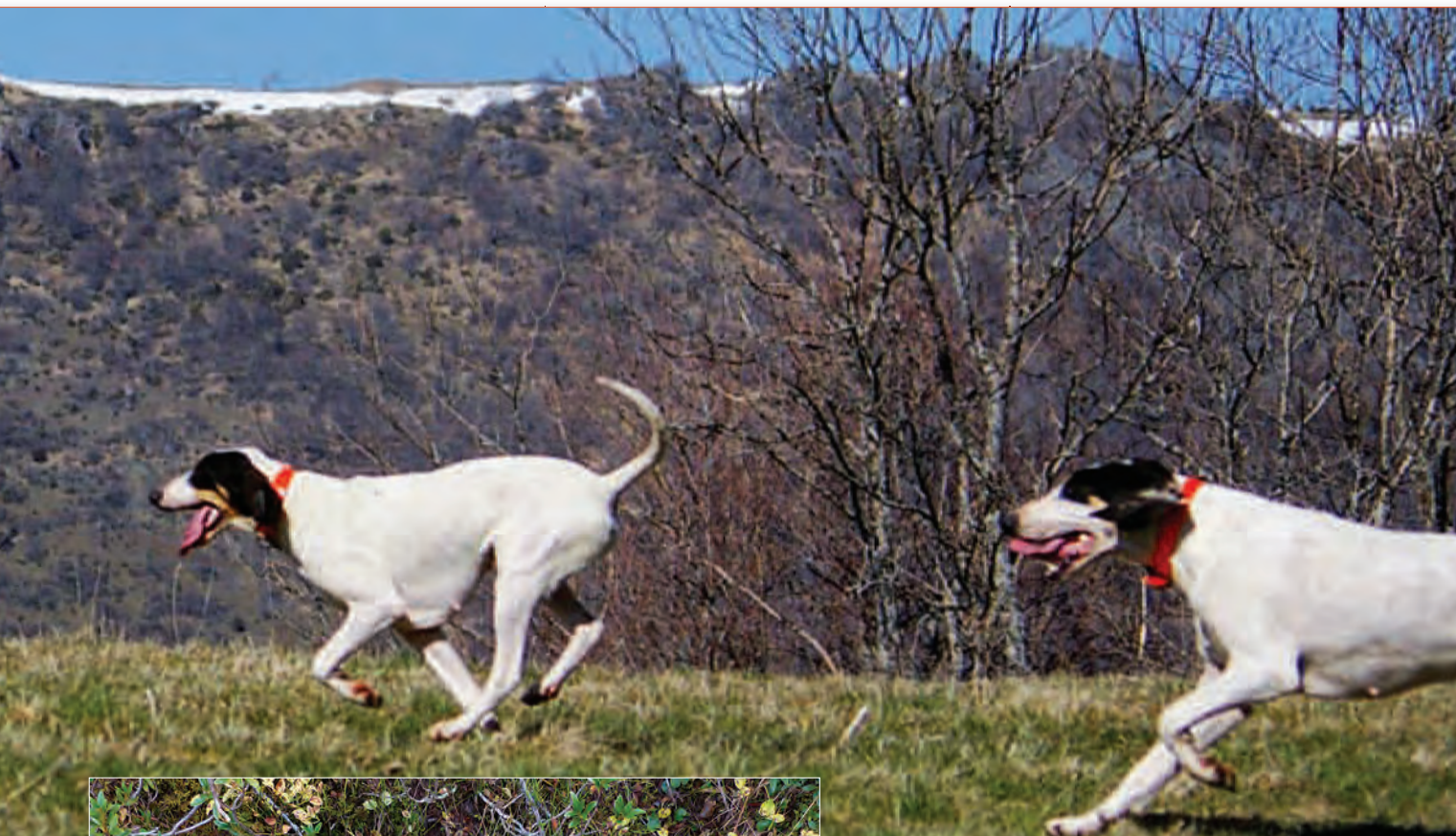


Photo "Chien Courant"



Photo P. Auliac

"Lièvre qui revient au gîte prend chemin"

Les jours de bonne voie, après le lancer, il faut essayer d'anticiper et tendre l'oreille pour devancer et retrouver la chasse sur le

"Quand le lièvre est parti, le poste doit être pris"

"Le lancer éclate, devant moi qui suivais mes chiens. Vite distancé, je suis de loin. Dans la première demi-heure, je retrouve les plus jeunes qui replient, distancés par le train imposé par les chiens adultes. Ensuite, si la chasse change de vallée, je suis les anciens en retard, qui me permettent de recoller à la chasse quelquefois en défaut. Lorsque je recolle à la tête de chasse, certains chiens ont bien souvent fini les devants. Je les encourage sur les retours. La meute de nouveau rassemblée se motive pour relancer. J'ai bien souvent réussi cette opération qui donne du moral et de la tenue à la meute".

retour.

Quel bonheur! C'est l'exercice habituel du jeune chasseur au chien courant en montagne, motivé par ses chiens et passionné de chasse.

La conduite de la meute se limite à appuyer ou reprendre.

"Ecoute en tête toujours devant, retour et quête bien requérant"

Les difficultés rencontrées en montagne ne peuvent être surmontées que par une meute tenace et persévérante.

Ces qualités s'acquièrent progressivement avec l'âge. Les chiens deviennent complices et complémentaires dans l'action.

Une continuité s'installe avec les nouvelles générations et les jeunes prennent petit à petit leur place dans la meute pour devenir "chiens confirmés" et finir "chiens de métier".

Guy Chevalier

Article paru dans la revue de la F.A.C.C.C.
"Chien Courant" janvier 2017

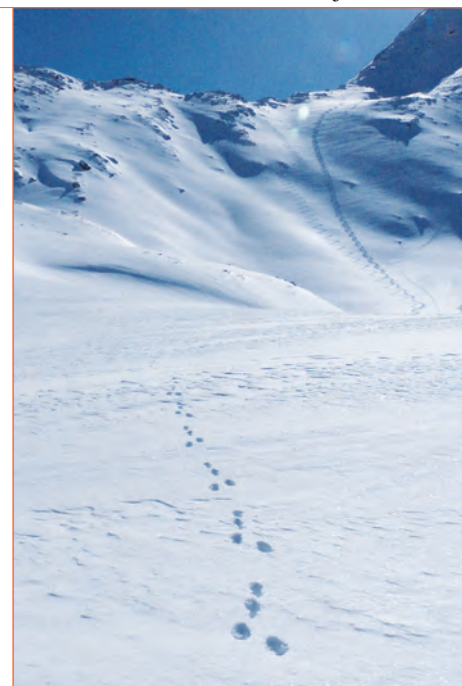


Photo P. Auliac

Relation prédateur/proies

QUEL impact du LYNX SUR LES ONGULÉS SAUVAGES ?

Depuis le retour du lynx dans le massif du Jura, de nombreux travaux visant à suivre l'évolution de la population de ce félin ont été conduits. C'est ainsi que le Réseau "Lynx", piloté par l'O.N.C.F.S. a mis en place un panel de correspondants (dont font partie les fédérations départementales des chasseurs) renseignant les indices de présence et le statut de l'espèce au sein de son aire de répartition.

Pour compléter ce suivi, une importante campagne de piégeage photographique, effectuée entre 2011 et 2014, a permis de déterminer la densité moyenne de lynx sur l'ensemble du massif du Jura, qui varie de 0,7 lynx/100 km² à 1,9 lynx/100 km².

Par ailleurs, les études portant sur son régime alimentaire ont permis d'identifier que le chevreuil et le chamois constituent la majeure partie de son régime alimentaire (plus de 80%).

Cependant, à notre connaissance, aucune étude robuste n'a permis d'étudier l'influence de la prédation par le lynx sur les populations de chevreuils et de chamois.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Jura et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain, avec l'appui scientifique de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) et du Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.), ont lancé un programme d'étude unique en Europe visant à mieux connaître les relations prédateurs/proies au sein du massif du Jura.

Ce programme très ambitieux, décliné dans les départements du Jura et de l'Ain, a pour vocation d'étudier l'influence de la chasse et de la prédation par le lynx sur l'évolution des effectifs de chevreuils et de chamois.



Photo Gérard Cézana

Pour cela plusieurs lynx seront capturés et équipés de colliers G.P.S., afin de suivre leurs déplacements et d'identifier les proies qu'ils capturent.

Dans un même temps, il s'agira également de capturer une trentaine de chevreuils et de chamois chaque année, puis, à l'aide de marques permettant l'identification de chacun d'entre eux (colliers à plaque, boucles auriculaires), de les suivre tout au long de leur vie.

Les individus capturés seront également équipés de colliers VHF, avec des capteurs permettant de détecter leur mort éventuelle, ce qui permettra de les localiser rapidement post-mortem et ainsi d'identifier les causes de mortalité.

L'on sera alors en mesure d'estimer les taux de survie des populations de chevreuils et de

chamois.

Ainsi, grâce au travail de spatialisation de la pression de prédation par le lynx (issu du suivi des lynx par collier GPS) et de la pression de chasse (renseignée par les chasseurs), l'on sera en mesure de comparer la survie des ongulés soumis à différents niveaux de prédation et de chasse.

Parmi les chevreuils et les chamois capturés, certains de ces individus seront également équipés de colliers GPS. Les localisations obtenues grâce à ces colliers, associées à une cartographie précise des habitats composant le paysage, permettront d'étudier les adaptations du comportement de sélection d'habitat des ongulés soumis à différents niveaux de pression de prédation et de chasse.

De plus, seront étudiées comment ces modifications de comportement d'utilisation de l'habitat influencent le renouvellement naturel de la forêt, en réalisant des mesures précises sur la régénération forestière.

Ce programme d'étude comportera des approches relevant des sciences participatives, en faisant appel à des professionnels, mais également à un public très large dans la phase d'acquisition de données, notamment lors de la capture des ongulés.

Par la suite, c'est grâce à la collaboration entre différents organismes que des outils pertinents de gestion durable des ongulés, et donc de l'équilibre ongulés-environnement, seront développés.

Fédération des Chasseurs de Jura (39)



Photo F.D.C. 39

Nécrologie... Nécrologie... Nécrologie... Nécrologie...

Alain Hurtevent, le Président de la Fédération des Chasseurs de la Drôme, est décédé le samedi 26 août dernier à l'hôpital de Valence. Il était membre de notre association l'A.N.C.M. (Association Nationale des Chasseurs de Montagne).

Il était aussi membre du Conseil d'administration de la F.N.C. (Fédération nationale des Chasseurs).

Alain Hurtevent a fait ses études à Saint-Cyr et a gravi les échelons de la gendarmerie jusqu'au grade de colonel, au fil de ses affectations en France et en Afrique.

Il a terminé sa carrière à Matignon.

La retraite venue, Alain s'installe définitivement dans la Drôme, à Aouste sur Sye.

Chasseur depuis l'âge de 17 ans, il s'investit alors dans sa passion et est élu Président de la Fédération des Chasseurs de la Drôme en mai 2010.

Il a conduit dans son département une politique de la chasse novatrice à savoir :

- mise en place des indicateurs de changement écologique pour la gestion des cervi-



dés et des ongulés sauvages ;

- création de groupements de gestion cynégétique élargis aussi aux associations de protection de la nature ;
- élaboration d'un plan triennal de gestion du grand gibier, valable jusqu'en 2020 ;
- signature de plusieurs conventions de partenariat avec les "utilisateurs de la nature" ;
- engagement, avec les agriculteurs, d'un programme d'ensemencement favorisant la petite faune sauvage.

Sous son impulsion, toutes ces actions ont valu à la FDC 26 d'être labellisée "association de protection de l'environnement".

Il s'est aussi beaucoup engagé auprès de l'A.N.C.M., notamment avec un suivi et une implication importante dans le projet "Médialoup".

Hervé Mariton, le maire de Cres où siège la F.D.C. 26, lui a rendu hommage en ces termes : "Le Président Hurtevent a été très attaché à une bonne insertion de la chasse. Il était très attentif à tous les acteurs. Il a œuvré pour une bonne reconnaissance de la chasse. Il a beaucoup apporté".

Rigoureux et déterminé, Alain Hurtevent était aussi un homme chaleureux et sympathique.

Les 14.500 chasseurs de la Drôme perdent un grand président et l'A.N.C.M. un éminent et très efficace collaborateur.

Nous perdons surtout un ami.

Nos pensées vont à ses proches, à sa famille et à son épouse Nadine, qui l'accompagnait lors de nos congrès, et avec laquelle nous avons bien sympathisé. ■

La boutique de l'A.N.C.M.

- Un auto-collant : 3 €
- Un insigne barrette métallique 40 mm de diamètre : 10 €
- Un insigne bouton métallique 15 mm de diamètre : 7 €
- Un insigne de tissu de 75 mm de diamètre : 10 €
- Les deux insignes barrette et bouton groupés : 15 €



S'adresser à la
Secrétaire-adjointe : Michelle Vilmain-Vanel
85, rue Alban Fournier
88700 RAMBERVILLIERS

Chèque de règlement à libeller à l'ordre de l'A.N.C.M.

Charte des Chasseurs de Montagne

L'Association Nationale des Chasseurs de Montagne (A.N.C.M.) a pour objet de promouvoir une éthique cynégétique spécifique à chaque espèce de la faune montagne classée ou susceptible d'être classée gibier :

Bouquetin - Chamois - Isard - Mouflon - Marmotte - Lièvre variable
Grand Tétràs - Tétràs Lyre - Lagopède - Bartavelle - Gelinotte - Perdrix grise

A cette fin, elle entend regrouper toutes les personnes physiques ou morales en accord avec les principes définis ci-après :

- Défendre les chasses de montagne pratiquées dans le respect de l'animal et de la pérennité des espèces ;
- Acquérir et diffuser les connaissances en biologie et éthologie de la faune sauvage montagnarde ;
- Rechercher en permanence les méthodes de gestion cynégétique les plus pragmatiques et efficaces ;
- Promouvoir, au-delà des limites administratives, les regroupements territoriaux indispensables à une gestion cynégétique par unités géographiques de limites naturelles ;
- Participer au suivi de l'évolution quantitative et de l'état sanitaire des populations de chaque espèce sauvage ;
- Collaborer à la délimitation et la défense de zones de quiétude indispensables au bien-être et au développement de la faune ;
- Lutter contre les abus entraînés par le goût immodéré de la compétition et des trophées ;
- Lutter contre toutes les formes de braconnage ;
- Collaborer à la protection du milieu montagnard contre toutes les agressions ou exploitation abusive, préjudiciables aux habitats de la faune ;
- Faire toutes les propositions utiles, au regard des objectifs de l'Association, aux pouvoirs publics nationaux et aux instances européennes ;
- Participer à toute action associative qui a ou se donnera pour but de promouvoir une gestion compétente des gibiers par les chasseurs ;
- Etablir et entretenir des relations permanentes avec les organismes ou associations européennes ayant des objectifs similaires.

Tous les chasseurs de montagne, ainsi que les Sociétés et Associations de Chasseurs de montagne qui approuvent cette charte et s'engagent à en respecter l'esprit, sont invités à se joindre à L'Association Nationale des Chasseurs de Montagne

DEMANDE D'ADHÉSION

À adresser au Secrétaire général de l'A.N.C.M.
Alain LAPORTE - Fédération des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié - Labarre - 09000 FOIX



MEMBRE ACTIF



MEMBRE BIENFAITEUR

Nom : Prénom :

Adresse complète :

e-mail : Téléphone :

Quels gibiers chassez-vous en montagne ? :

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de l'A.N.C.M. et y adhérer :

Date : Signature du demandeur :

Cotisation annuelle : Membre actif : 30 € - Membre bienfaiteur : 50 € et plus

